

TERMES DE REFERENCE POUR CONSULTANTS OU PRESTATAIRES INDIVIDUELS

Titre : Appui technique à la mise en œuvre de la politique d'éducation non-formelle		Durée de la consultation : 11 mois
Type de Contrat : <input checked="" type="checkbox"/> Consultant <input type="checkbox"/> Contractant individuel à plein temps <input type="checkbox"/> Contractant individuel à temps partiel		Catégorie: <input checked="" type="checkbox"/> Nationale <input type="checkbox"/> Internationale
Affectation : <input type="checkbox"/> A domicile <input checked="" type="checkbox"/> Au bureau <input checked="" type="checkbox"/> Autre (En support au bureau de la secrétairerie d'état à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle (BSEA-ENF) et à la direction de l'enseignement fondamental (DEF))		Section : Education

1. CONTEXTE (Brève description)

Le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) reconnaît l'importance croissante de l'éducation non formelle (ENF). En 2019, le MENFP a élaboré une politique nationale pour fournir un cadre de coordination clair pour l'éducation non formelle et proposer des lignes stratégiques pour adresser les défis de ce sous-secteur. Des avancées importantes ont été enregistrées depuis, notamment l'adoption par le MENFP de la politique nationale d'éducation non formelle (PNENF), la création d'une commission interinstitutionnelle d'éducation non formelle (CIENF) chargée du suivi de la mise en œuvre de la PNENF, l'élaboration d'un projet de décret pour la mise en place de l'office national d'éducation non formelle (ONENF), la disponibilité d'un plan stratégique de mise en œuvre de dix ans en adéquation avec la PNENF, le développement d'un cadre de référence curriculaire fournissant les normes et les standards pour l'enseignement/apprentissage des apprenants. La communauté éducative reconnaît l'importance du sous-secteur non formel et surtout sa complémentarité au formel ; les acteurs commencent à prendre connaissance des directives de la PNENF. Toutefois, le cadre de gouvernance et les mécanismes d'opérationnalisation ne sont pas clairement définis, ce qui limite la diffusion et l'appropriation de la PNENF par les acteurs.

Par ailleurs, les résultats visés par le plan décennal d'éducation et de formation (PDEF 2020-2030) englobent la mise en œuvre de la PNENF ; celle-ci devait être mise en chantier depuis septembre 2019 mais a été perturbée par les aléas sociopolitiques et la pandémie de COVID19. La CIENF, à travers son unité de coordination, poursuit son travail de développement des documents et outils devant servir à l'expérimentation de l'ENF dans les centres d'éducation non formelle. Il s'agit pour la CIENF de concevoir des normes et standards pour la gestion et l'enseignement des compétences de base, des compétences de vie et des compétences professionnelles aux différents groupes d'enfants, de jeunes, d'adultes marginalisés ou exclus de l'école formelle afin de répondre aux besoins du développement du pays et aux défis du monde moderne. La mise à disposition des ressources financières au MENFP devra concrétiser les grands projets de la politique d'éducation non formelle au profit des groupes cibles en quête de savoir.

Fort de ce constat, il est urgent que le MENFP renforce son rôle de gouvernance dans le sous-secteur ENF. Dans cette perspective, en synergie avec les secteurs public et non public, l'UNICEF et le MENFP a proposé le **projet d'amélioration de la gouvernance du sous-système d'éducation non formelle** (PAGENF) d'une durée de trois (3) ans (2022-2025) dont la finalité vise à doter le MENFP de normes, de standards et d'outils facilitant la coordination et la gestion de la politique d'éducation non formelle en Haïti. Pour mettre en œuvre ce projet et dans le cadre de la gestion du financement ESPIG du Partenariat Mondial pour l'éducation, l'UNICEF et le MENFP a sollicité l'accord de

la Banque Mondiale pour la provision d'une somme de 2,047,338 USD dans le cadre du projet PROMESSE¹. Il s'agira donc de mettre en place les dispositifs nécessaires en vue de l'organisation de la gouvernance du sous-système d'éducation non formelle en impliquant tous les secteurs de la vie nationale, pour garantir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie, l'acquisition de compétences aux enfants, aux jeunes et aux adultes en situation difficile et à besoins spéciaux que l'éducation formelle ne peut satisfaire.

En avril 2022, la secrétairerie d'état à l'alphabétisation et à l'éducation non-formelle (BSEA-ENF) a endossé la PNENF et le 22 juillet 2022, le MENFP a publié une note ministérielle faisant état de la décision de renforcer le cadre de concertation entre les acteurs étatiques et non étatiques du sous-secteur ENF et a procédé à l'installation de la CIENF élargie avec de nouveaux membres de la société civile. Les présents termes de référence (TDR) concernent le recrutement d'un consultant dont l'objectif principal est de fournir un appui technique à la CIENF et à la Secrétairerie d'État à l'alphabétisation et l'éducation non-formelle pour le renforcement de la coordination et de la gestion du sous-secteur de l'éducation non formelle, tant au niveau central que départemental et de faciliter la mise en œuvre de la politique de l'éducation non formelle dans le cadre de la mise en œuvre du PAGENF et de l'exécution des plans de travail annuels développés entre le MENFP et l'UNICEF pour faire avancer les agendas de l'éducation non formelle.

2. BUT DE LA CONSULTANCE

À la suite de la décision ministérielle du MENFP sur la redynamisation de la CIENF (Commission Interinstitutionnelle Education Non Formelle) et compte tenu du nouveau rôle de la secrétairerie d'état à l'alphabétisation, l'intervention consistera à leur fournir un accompagnement à travers un consultant spécialisé dont le mandat sera de les appuyer au niveau technique dans le cadre de l'exécution du projet d'amélioration de la gouvernance du sous-système de l'éducation non formelle. Le consultant doit s'assurer de l'efficacité de la CIENF dans le suivi du programme de renforcement de la gouvernance du sous-secteur de l'éducation non-formelle, la coordination et la supervision des différents travaux du PAGEF pour en garantir la cohérence et la qualité conformément aux cadres de résultats et des lignes stratégiques de la PNENF pour laquelle un cadre de suivi et évaluation sera élaboré, et enfin le consultant doit appuyer au renforcement de la synergie entre les acteurs, opérateurs et le MENFP.

3. OBJECTIFS CIBLES

Sous la supervision administrative du chef de programme Education de l'UNICEF et sous la supervision technique de la Direction Générale du MENFP, en étroite coordination avec les équipes du BSEA, de la DEF, de l'UNICEF, et des membres de la CIENF en général, le/la consultant(e) national(e) aura pour mission principale d'assurer le bon fonctionnement de la CIENF et d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action de l'éducation non formelle en conformité aux résultats attendus et indicateurs de suivi. Plus spécifiquement, le (la) consultant(e) doit :

- Appuyer les structures précitées dans la révision et l'adoption du plan décennal de mise en œuvre de la PNENF ;
- Appuyer la planification annuelle des activités du plan d'action décennal de la PNENF ;
- Aider à réaliser le diagnostic des coordinations départementales du BSEA et l'actualisation des données relatives aux centres d'éducation non formelle publics (centres d'éducation familiale et centres du soir) et non publics ;
- Aider à la mise en place des outils de suivi qui répondent aux techniques standards d'exploitation des données qui seront recueillies sur le terrain relatives aux structures précitées ;
- Soutenir la documentation et préparer les rapports et les présentations de haute qualité technique et visuelle.
- Il s'agira, par ailleurs, d'aider les acteurs concernés à évaluer la pertinence, la cohérence des activités qui seront proposées, d'étudier les conditions de leur mise en œuvre et de pérennité.

4. PROTECTION DES ENFANTS

Ce rôle implique-t'il un contact direct avec les enfants ?

OUI NON. Si OUI, veuillez cocher tout ce qui est applicable :

Rôle de contact direct OUI NON

¹ PROMESSE Promoting a More Equitable, Sustainable and Safer Education

Si oui, veuillez indiquer le nombre d'heures / mois de contact interpersonnel direct avec des enfants ou de travail dans leur proximité physique immédiate, avec une supervision limitée par un membre du personnel plus expérimenté :

Rôle dans la saisie de données sur les enfants

OUI NON

Si oui, veuillez indiquer le nombre d'heures / de mois de gestion ou de transmission d'informations personnelles à caractère d'identification d'enfants (nom, carte d'identité nationale, données de localisation, photos):

Pour plus d'informations, veuillez consulter les FAQs et les mises à jour disponible sur le "[SharePoint:Child Safeguarding](#)" et [Child Safeguarding FAQs and Updates](#) .

5. TACHES ASSIGNEES

Activités clés	Méthodologie attendue	Outils/Données à fournir	Produits finaux/Livrables	Délais prévus
<p>1. Organiser des rencontres de cadrage avec les acteurs de la CIENF et du sous-secteur non formel en général</p> <p>2. Faire l'état des lieux des dispositifs existants pour le sous-secteur ENF y compris l'état des lieux du matériel et des outils ENF disponibles au niveau national et la cartographie des centres existants</p> <p>3. Faire l'analyse institutionnelle, les rôles et l'organisation des acteurs du sous-secteur ENF ainsi que l'analyse du système du financement des interventions et les défis à relever pour la mise en œuvre de la PNENF</p> <p>4. Faciliter les échanges entre les acteurs et produire les rapports et documents de leçons apprises</p> <p>5. Appuyer le développement d'un guide pour le fonctionnement et la gestion des centres d'ENF</p> <p>6. Faciliter la diffusion du cadre de référence du curriculum de l'éducation non formelle</p> <p>7. Appuyer le développement des contenus de l'ENF pour la formation initiale des maitres dans les facultés d'éducation et les écoles normales</p> <p>8. Appuyer l'élaboration de programmes liés aux compétences de vie,</p>	<p>La méthodologie souhaitée doit favoriser une dynamique de mobilisation et de co-construction entre les différents acteurs concernés (BSEA, Direction Générale du MENFP, DEF, UNICEF, UNESCO et autres acteurs étatiques et de la société civile). Dans cette perspective, des rencontres informelles de partages sur les bonnes pratiques, des rencontres formelles d'élaboration sont à prévoir, des ateliers de réflexion, des missions de terrain, des analyses documentaires et la production de rapports et autres documents nécessaires</p>	<p>Rapports, cartes, photos, fiches, tableaux etc...</p> <p>Document Word</p> <p>Fichier Excel</p>	<p>1. Un rapport de démarrage incluant la méthodologie et le chronogramme actualisés ainsi que les différents outils de suivi à utiliser sur le terrain ;</p> <p>2. Un rapport de l'état des lieux sur le sous-secteur ENF complet incluant le mapping des acteurs, les types d'interventions mises en œuvre (les différents outils et matériels de communication utilisés, les gaps de financement et défis du sous-secteur</p> <p>3. Outils de suivi de la mise en œuvre de la politique</p> <p>4. Note de plaidoyer pour le financement du sous-secteur ENF</p> <p>5. Termes de références et rapport d'ateliers sur les leçons apprises et orientations pour le guide de fonctionnement des centres</p> <p>6. Termes de références sur la production du guide de fonctionnement</p> <p>7. Protocole d'accord signé avec 10 facultés pour l'intégration des contenus de la ENF dans la formation des maitres</p> <p>8. Note d'orientation sur la diffusion du cadre de référence du curriculum de l'éducation non formelle</p> <p>9. Cadre de référence validé par la CIENF et la DCQ</p> <p>10. Rapport de rencontres et d'ateliers</p>	<p>1. 15/02/2023</p> <p>2. 15/03/2023</p> <p>3. 31/03/2023</p> <p>4. 31/03/ 2023</p> <p>5. 15/04/2023</p> <p>6. 15/05/2023</p> <p>7. 15/06/2023</p> <p>8. 15/07/2023</p> <p>9. 15/08/2023</p> <p>10. 15/10/2023</p>

<p>compétences de base, compétences professionnelles</p> <p>9. Faciliter l'élaboration des cahiers de travail des apprenants</p> <p>10. Appuyer la réalisation de Formation des moniteurs et responsables des centres d'éducation non formelle</p> <p>11. Appuyer dans le développement d'un module de formation des formateurs</p> <p>12. Appuyer dans la mise en place d'un pool de formateurs de moniteurs sur les nouveaux outils de formation dans les centres d'éducation non formelle</p> <p>13. Appuyer l'élaboration du cadre d'accréditation des centres d'éducation non formelle répondant aux critères retenus par le MENFP</p> <p>14. Appuyer l'élaboration du cadre de certification, de valorisation des acquis et d'équivalence.</p> <p>15. Elaborer une note de plaidoyer pour l'intégration des thématiques EAH dans les curricula de l'enseignement de base</p> <p>16. Rapport d'étapes et final de la prestation</p>			<p>sur le processus d'élaboration des programmes d'enseignement / apprentissage ENF</p> <p>11. Rapport de formation d'un pool de formateurs</p> <p>12. Rapport d'étapes</p> <p>13. Rapport final</p>	<p>11.15/11/2023</p> <p>12. Chaque mois</p> <p>13. 30/12/2023</p>
--	--	--	--	---

6. QUALIFICATIONS NECESSAIRES (Y COMPRIS CONNAISSANCES SPECIALISEES)

- Être titulaire d'un diplôme universitaire avancé (Maitrise) dans le domaine des sciences sociales, sciences de l'éducation ou gestion de projet.
 - * *Un diplôme de licence combiné de deux années additionnelles d'expérience pertinente, soit un total de sept années d'expérience, peut être accepté.*
- Avoir d'excellentes capacités d'élaboration de rapports et de solides compétences en communication orale et écrite ;
- Une maîtrise du français est nécessaire. Une connaissance de l'anglais et du créole haïtien est souhaitable.

7. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES REQUISES

Le (La) candidat(e) idéal doit avoir les expériences professionnelles suivantes :

- Avoir au moins 5 années d'expériences professionnelles en général dans le domaine de l'éducation et ou des sciences sociales ;
- Avoir des expériences professionnelles démontrées dans les projets de coopération, au moins 5 années dans la gestion des projets, de préférence dans le domaine du développement et en relation avec l'éducation ;
- Avoir au moins 3 années d'expériences dans le domaine de l'éducation non formelle en Haïti ;
- Avoir une expérience dans l'élaboration de manuels et de guide pédagogique à l'intention des groupes cibles avec une littéracie limitée
- Avoir une solide expérience dans la production de matériels de formation et la diffusion de sessions de formation

Les expériences professionnelles ci-dessous seront considérés comme un atout :

- Avoir au moins 2 années d'expérience dans la conduite d'activités d'éducation non formelle s'alignant à la politique nationale d'éducation non formelle ;
- Avoir des expériences de travail au niveau stratégique et posséder les compétences appropriées en matière de planification et d'organisation ou dans d'autres domaines liés à l'analyse et à la gestion des processus ;
- Avoir de l'expérience dans les programmes de développement ;
- Avoir une expérience dans l'évaluation des besoins en renforcement des capacités ;
- Avoir fait preuve d'expertise dans la planification et l'organisation de réunions, d'ateliers et autres événements en lien à la promotion de l'éducation non formelle ;
- Posséder de solides compétences en rédaction et dans la présentation à des auditoires de différents niveaux et intérêts ;
- Avoir une flexibilité et capacité à faire les adaptations nécessaires au plan de travail selon les conditions et exigences se présentant localement.

8. CONDITIONS DE TRAVAIL (incluant les facilités à fournir par le bureau i.e. ordinateur, espace de travail, autres équipements, si applicable)

Sur le plan administratif, le consultant dépendra du bureau UNICEF/Haïti et travaillera étroitement avec les partenaires.

Le consultant utilisera son propre matériel de travail (Laptop, téléphone, etc.). Toutefois, selon le besoin, un espace de travail sera mis à sa disposition, dans les locaux de l'UNICEF et/ou du BSEA-ENF et /ou la DEF.

Il/elle devra se soumettre aux règlements de l'UNICEF en matière de sécurité.

Au niveau national, le prestataire travaillera en étroite collaboration avec la CIENF, le Ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle, l'unité de gestion des projets (UGP) de la banque mondiale ainsi que les partenaires techniques et financiers. Au niveau infranational, il collaborera avec les directions départementales de l'éducation et les autres représentants de la CIENF au niveau décentralisé et les ONG internationales et nationales intervenant dans le secteur WASH.

Les honoraires du/de la consultant (e) seront payés à la soumission des livrables, sur présentation d'une facture certifiée par les superviseurs technique et administratif et d'un rapport mentionnant les livrables soumis. Le paiement final est sujet à une évaluation de performance satisfaisante.

9. TITRE DU SUPERVISEUR DIRECT

Chef du programme Education de l'UNICEF

10. TERMES DU CONTRAT/COÛTS ESTIMATIFS

Le/la consultant (e) est tenu(e) de soumettre dans le cadre de son application :

- Une proposition financière **tout-inclus en HTG** (Honoraires et frais connexes, i.e. per-diem », frais de communication et internet) sur la base des TDRs
- Un CV et/ou formulaire P11 (en annexe) à jour
- Une copie scannée du diplôme
- Les coordonnées (nom, téléphone et email) des trois derniers superviseurs pour la vérification des références, y compris le superviseur actuel si possible.

11. VOYAGE RENTRANT DANS LE CADRE DU CONTRAT (si nécessaire)

Des visites dans certains centres d'éducation non formelle sont prévues afin de mieux apprécier la réalité haïtienne et le contexte d'opérationnalisation de la PENEf. Dans ce cadre-là, le/la consultant(e) doit inclure dans son offre financière les coûts liés au transport dans la zone métropolitaine.

Approbation du Représentant Adjoint ou du Représentant Adjoint Opérations : _____

Date : _____

Approbation du Représentant (s'il s'agit de sélection directe ou si la consultance n'est pas incluse dans le plan annuel)

Date :

i

ⁱ Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultant ou d'un contrat individuel ne seront pas considérées comme des « fonctionnaires » au sens du Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies et des politiques et procédures de l'UNICEF et n'auront pas droit aux prestations qui y sont prévues (telles que les congés et l'assurance médicale). Leurs conditions de service seront régies par leur contrat et les Conditions Générales des Contrats pour les Services de Consultants et de Contractants Individuels. Ils/elles sont responsables de la détermination de leurs obligations fiscales et du paiement de toutes taxes et / ou droits, conformément aux lois locales ou autres en vigueur.